

AVIS sur....

**CONTRAT régional
DE SOLIDARITÉ
territoriale**



A l'invitation des élus de l'agglomération berruyère, le Conseil de Développement de Bourges Plus s'est réuni le 17 septembre 2024 pour un temps d'information et d'échange sur le prochain Contrat Régional de Solidarités Territoriales 2024-2030 (CRST).

A l'invitation des élus de l'agglomération berruyère, le Conseil de Développement de Bourges Plus s'est réuni le 17 septembre 2024 pour un temps d'information et d'échange sur le prochain Contrat Régional de Solidarités Territoriales 2024-2030 (CRST). Dans le délai relativement court qui était imparti (une seule réunion), nous nous sommes limités à des suggestions d'ordre général, ainsi qu'à reprendre quelques remarques déjà formulées, particulièrement sur le sujet de la Santé.

Réunion élus / CODEV sur le Contrat Régional de Solidarités Territoriales

L'agglomération a sollicité (saisine) le Conseil de Développement de Bourges Plus pour un temps d'échange sur le bilan du CRST en cours, ainsi que sur la présentation du futur Contrat Régional de Solidarités Territoriales. S'en est suivie cette réunion au cours de laquelle les élus ont précisé le contour du futur CRST, ainsi que les règles nouvelles mises en place.

Nous remercions les intervenants et les soutiens techniques qui les accompagnaient d'avoir bien voulu se prêter au jeu de l'échange et ainsi alimenter la réflexion du CODEV. Cet avis en est la transcription.

Intervenants : Mme Bessard (Vice-Présidente de la Région Centre Val de Loire, chargée de l'Égalité Femmes/Hommes et aux Formations sanitaires et sociales) ; M. Santosuosso (Vice-Président de l'Agglomération de Bourges, en charge des Contractualisations et Santé) ; Mme Demange (Agglomération de Bourges) ; M. Bailly (Directeur de la Maison de la Région) ; M. Richer (Maison de la Région).

Membres du CODEV participants : M. Chabrilat, M. Esbelin, M. Ducamp, M. Hayotte, M. Lognonné, Mme Fabri, M. Girard, M. Dolivet, Mme Lemaire, M. Leplat, Mme Fragnier, M. Damien, Mme Bernhard-Durante, Mme Malard.

Gérald Hayotte ouvre la réunion et remercie les intervenants et les membres du CODEV d'avoir accepté de participer à cette réunion concernant le bilan (rapide) du CRST en cours (2018-2024) et la présentation du futur Contrat Régional des Solidarités territoriales (2024-2030).



Bilan CRST 2018-2024

Le bilan du CRST 2018-2024 peut se résumer, à grands traits, à 172 projets matures accompagnés, soit un taux de consommation à 99% (84% sur le précédent contrat). Cela représente en totalité 65 millions d'investissements sur le territoire, pour une subvention régionale de 16,3 millions.

L'attention est attirée sur les difficultés pour trouver des projets « A vos ID » qui soient innovants, coopératifs et pérennes. L'Agglomération a réussi à positionner quatre projets pour solder l'enveloppe : Bourges capitale européenne de la Culture ; une boulangerie d'application à St Just ; BGE et Culture-santé mentale à l'hôpital Georges Sand.

- 172 projets accompagnés.
- 65M€ d'investissements (1€ de subvention = 4€ investis).
- Programme exécuté à 99% (16,3ME).

CRST 2024-2030



Introduction de
M. Gérard Santosuosso
(Agglomération de Bourges Plus)

M. Santosuosso, élu communautaire en charge du dossier, a souhaité faire un rapide bilan du CRST qui s'achève et, parallèlement, d'avoir un temps d'échange avec le CODEV sur le futur CRST : Un contrat régional qui sera réalisé sous le mode de la contractualisation (convention d'objectifs et de moyens), en deux phases triennales et qui sera orienté fortement transition écologique et biodiversité. Il souhaite que soient explicités les grands axes de la démarche nouvelle ainsi que le principe d'équilibres financiers et le calendrier. Il rappelle que, lorsque l'Agglomération reçoit les demandes des collectivités, une première étude sur les critères imposés par la Région est effectuée. Des échanges ont lieu entre l'Agglomération et la Région pour étudier les demandes de petites communes qui ne doivent pas être mises de côté. Les difficultés que rencontre l'agglomération sont à la fois de trouver des dossiers matures et dans les délais impartis ; et de pouvoir respecter un calendrier déjà contraint : L'année 2024 est déjà bien avancée, le nouveau contrat CRTS n'est pas encore signé (prévu début 2025) ; parallèlement à cela se profile 2026 avec une fin de mandat et un renouvellement au sein de l'agglomération de Bourges Plus, d'où une inquiétude de M. Santosuosso pour mener à bien les projets au terme de 2027. Il fait part aussi de l'inquiétude de l'Agglomération sur les projets fléchés biodiversité, car il s'agit bien souvent de petits projets peu coûteux : il faudra en trouver énormément pour arriver à 10%.



Exposé de
Mme Magali Bessard
(Région Centre Val de Loire)
concernant le nouveau
CRST et les modalités
nouvelles retenues
par la Région

La Région manifeste son soutien aux Territoires dans des projets sous forme de contractualisations. La majorité régionale a souhaité changer le cadre d'intervention afin de mettre l'accent sur la transition écologique et sur le financement. La Région va engager 400 millions d'euros sur 6 ans sur les territoires de la Région et les bassins de vie (PETR).

Pour le prochain CRST 2024-2030, un temps de concertation a été mené afin :

- de partager les projets en prenant en compte les spécificités de chacun des territoires, d'où l'importance de travailler avec les différents bassins de vie.
- de coordonner l'action publique car de l'argent est engagé, il faut que les collectivités, l'État, les acteurs du territoire s'accordent dans les délais impartis.

Cette concertation a permis d'élaborer le cadre du futur CRST avec des axes prioritaires. Il est important et utile, pour la Région, de connaître sur l'échéance de 3 ans les projets qui ont abouti ou les ajustements à mettre en place.

Le soutien aux territoires est un axe fort de la politique régionale ; celui de la contractualisation, également. Avec des priorités, dont la transition écologique. L'idée défendue dans le cadre de la contractualisation, c'est la concertation sur les projets et la co-construction.

Le CRST sera réalisé en deux étapes de 3 ans.

La Région demande une répartition équilibrée des crédits sur deux périodes 2024-2027 puis 2027-2030. Remarque : l'année 2024 sera déjà « neutralisée ».

- La dotation pour le PETR s'élève à 19 millions d'euros.
- La dotation de Bourges Plus est de 16,84 millions d'euros sur 6 ans (ce qui représente 65 millions d'investissements au total). Elle est de 8 millions pour les 3 premières années, ce qui oblige à trouver des projets matures qui puissent émerger très rapidement de façon à utiliser les crédits dans les délais.

L'Agglomération de Bourges Plus devra impérativement utiliser 40 % du budget sur les transitions écologiques et 10 % sur la biodiversité.

Pour résumer

Quelques règles nouvelles :

Un comité de pilotage ; 23 objectifs ;
Finalisation du dispositif proche
(octobre 2024).

- 19M€ côté PETR.
- 16,8 M€ côté Bourges Plus.
- 40% fléchés transition écologique.

- 10% biodiversité.
- 650 000 € fléchés « à vos idées ».

Règles renforcées :

- Plus de filtrage vers des projets matures.
- Vigilances accrue sur projet non éligibles.
- Respecter à minima 5% de champs d'insertion sociale.

A l'issue des présentations et au nom des membres du CODEV, Gérald Hayotte remercie les intervenants. Il invite les participants à un temps d'échange. Il rappelle que le CODEV avait déjà été informé du précédent CRST, mais tardivement et trop superficiellement. Que quelques remarques avaient cependant été formulées, et notamment le fait que le ressenti était celui de beaucoup de petits projets qui mobilisaient beaucoup de moyens humains ; le débat de l'époque avait amené à parler de saupoudrage et qu'il avait été avancée l'idée qu'il faudrait peut-être privilégier des projets plus significatifs et structurants.

Remarques et propositions

du Codev

Le CODEV adhère aux grands axes du CRST présentés et notamment au renforcement du soutien à la transition écologique et énergétique. Les objectifs environnementaux, économiques, d'attractivité territoriale et d'inclusivité sociale, découlant directement des axes établis, emportent également l'adhésion du CODEV.

Les membres considèrent que ces axes et objectifs s'inscrivent pleinement dans les enjeux actuels de la société et les attentes de la population. Un tel contrat devrait permettre d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, tout en assurant des dynamiques du territoire. Les échanges ont porté sur différents sujets, y compris parfois peu en lien direct avec le CRST ; mais qu'importe ; ils ont eu le mérite d'enrichir les uns et les autres...

De l'échange, et concernant le futur CRST, nous avons retenu les remarques suivantes :

- Retenir l'idée exprimée précédemment de projets plus significatifs et structurants. Il serait également intéressant d'avoir une idée du **coût de la gestion de ce dispositif CRST**... Et côté Maison de la Région ; et côté Agglomération ; et côté PETR...
- Sur le sujet transition écologique, il faut faire **attention à ce que certaines règles ne soient pas contre productives**. Des maires ont signalé des contraintes excessives qui ne permettent pas de faire aboutir leurs projets...
- Concernant **les formations sanitaires et sociales** pour lesquelles la Région apporte un soutien conséquent, notamment concernant les infirmiers, aides-soignants, éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, et les spécialistes dans l'insertion..., le CODEV s'interroge sur la nécessité de travailler sur une forme de contractualisation/ fidélisation : à l'issue de formations financées par les acteurs institutionnels, il faudrait retrouver une implication sur le territoire. En ce sens, il serait intéressant de pouvoir disposer d'un bilan précis.
- L'idée d'**une maison des médecins** visant à loger les internes et ainsi accompagner et faciliter l'installation de médecins et internes, tant en médecine de ville qu'à l'hôpital, nous semble intéressante. Elle mériterait que l'on prenne le temps de l'échange et de la co-construction.

- Dans le cadre du travail que le CODEV a mené sur la Santé et des avis qui ont été rendus, nous avons échangé sur l'intérêt que pourrait avoir la création d'**une maison des soignants**. Nous n'avons pas voulu limiter le sujet aux seuls médecins ; et nous avons imaginé un lieu qui, non seulement offre une capacité d'hébergement, mais soit également un lieu de vie et d'échanges ; un lieu où les soignants pourraient suivre des conférences, pourraient échanger et disposer d'outils leurs permettant d'accaparer des savoirs et de conserver les liens professionnels indispensables.

[Nous apprécierions de pouvoir contribuer à l'élaboration de ce projet, avec les élus et les instances impliquées, et l'inscrire, si possible, dans le cadre du CRST.](#)

Enfin, à partir de quelques sujets présentés, les membres du CODEV ont questionné et/ou attiré l'attention sur la pertinence, l'optimisation ou l'attention qu'il serait utile d'avoir pour parfaire le dispositif :

- **Le fractionnement du dispositif CRST sur des territoires proches** (Agglo : PETR...) ? N'y aurait-il pas un intérêt à mutualiser cette démarche qui s'apparente à des appels à projets. Cela pose la question de l'éparpillement et, par là même, d'une certaine façon, celle du mille-feuilles que l'on entretient un peu partout, avec les surcoûts que cela peut représenter.
- **Le soutien à la méthanisation** : Les membres posent la question de l'éthique de la démarche et demandent qu'un cahier des charges strict l'encadre. Oui, il peut y avoir de l'intérêt ; mais les limites s'arrêtent à ce que l'on utilise des terres pour alimenter de telles installations.
- **L'attractivité des métiers** : La région indique qu'elle n'est là impliquée que sur le sujet formation. Face à ces enjeux de réponses à la demande, les membres du CODEV imaginent que des structures adhoc sont en place pour répondre à la demande ???, qu'il s'agisse d'organismes partenaires ou de réponses de la région aux sollicitations de la part de branches professionnelles.
- **Protection de la biodiversité** : Les membres du CODEV attirent l'attention sur la nécessité de la protection de la biodiversité dans le cadre de travaux d'urbanisme et de rénovation énergétique (hirondelles, chauves-souris...).

AVIS DU CODEV



SUR LE CRST 2024-2030

Le Conseil de Développement de Bourges Plus apprécie d'avoir été informé de ce projet de CRST 2024-2030 et émet un avis globalement positif sur la maquette présentée. Il apprécie la démarche de contractualisation et de co-construction retenue. Il s'interroge sur quelques aspects qui peuvent être complexes pour les élus du territoire, ainsi que sur le coût de gestion du dispositif. Il émet le souhait de reprendre date pour un suivi du CRST, à mi-parcours du premier plan triennal (deuxième semestre 2025).



Dans le cadre de cette réunion, il nous a semblé utile de donner la parole à M. Bailly pour présenter la « [Maison de la Région](#) » dans le Cher, dont il est le Directeur.

Pour mémoire, la Maison de la Région porte son nom depuis 2023. Son ancienne dénomination est l'« Espace Région Centre » qui avait été créé en 2002. A l'occasion du transfert des compétences des transports en 2017 du Département à la Région, l'exécutif a fait un choix important et stratégique de réinvestir les Espaces Région Centre, de nommer un directeur mais également de territorialiser certaines politiques régionales. D'autres transferts de compétence ont rejoint la Maison de la Région.

Celle-ci est située 11, cours Avaricum à Bourges. Elle accueille une équipe de 27 personnes, dont un directeur et une directrice-adjointe, et une partie des compétences régionales qui sont territorialisées.

La Maison de la Région gère plusieurs domaines dont :

- l'aménagement du territoire avec pour chargé de mission, M. Richer.
- la formation professionnelle qui est une première compétence régionale.
- les mobilités-transports depuis le transfert des départements à la Région.
- les RH dans les lycées (tout le personnel non éducatif soit environ 300 agents).
- Natura 2000 depuis moins d'un an.
- les agents FEDER.
- la partie économie (l'économie de proximité et les dossiers tourisme et l'artisanat).
- l'orientation et l'attractivité des métiers au sein des établissements scolaires (collèges, lycées).

Le Conseil de Développement a pris acte de la possibilité offerte au CODEV de recourir à l'expertise de la Maison de la Région.